

	DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES	CIMIEZ		2 Pages
	NOTE D'INFORMATION	Création	MàJ	Vérification
		25/10/2011		25/10/2011
		Approbation	Diffusion	Application
INFORMATION COMMUNICATION	Elaboration : Gisèle REMAGGI Poste 34650.	25/10/2011	25/10/2011	Jusqu'au 25/11/2011

**EXAMEN PROFESSIONNEL
D'ATTACHE D'ADMINISTRATION HOSPITALIERE PRINCIPAL**

**LE DIRECTEUR GENERAL
DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE NICE**

Vu – la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

Vu – le décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001, portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n°90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière,

Vu - l'arrêté du 31 décembre 2009 fixant la composition du jury, la nature des épreuves et les modalités d'organisation de l'examen professionnel prévu à l'article 11 du décret n° 2001-1207 du 19 décembre 2001 portant statut particulier du corps des attachés d'administration hospitalière et modifiant le décret n° 90-839 du 21 septembre 1990 portant statuts particuliers des personnels administratifs de la fonction publique hospitalière,

D E C I D E

Article 1 : Un examen professionnel est organisé en vue de pourvoir 1 poste d'attaché d'administration hospitalière principal au Centre Hospitalier Universitaire de Nice.

Article 2 : Peuvent faire acte de candidature les attachés qui justifient au 1er janvier de l'année au titre de laquelle est dressé le tableau d'avancement d'une durée de trois ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie A ou de même niveau et comptent au moins un an d'ancienneté dans le 5e échelon du grade d'attaché.

Article 3 : L'examen comporte les épreuves suivantes :

ADMISSIBILITE :

- L'examen du dossier composé par le candidat permettant aux membres du jury de reconnaître les acquis et l'expérience professionnelle de celui-ci (coefficient 1)

ADMISSION :

- Un entretien oral avec le jury portant sur la présentation par le candidat du dossier retraçant son parcours professionnel (RAEP) et permettant d'apprécier à partir de questions, à la fois ses connaissances administratives et son aptitude à prendre en charge les missions d'encadrement (durée : 30 minutes ; coefficient 2).

Article 4 : LE DOSSIER D'INSCRIPTION peut être obtenu en téléphonant à la Direction des Relations Humaines - **secteur concours : poste 34654.**

Il devra être retourné à la :

**DIRECTION DES RELATIONS HUMAINES
SECTEUR CONCOURS
HOPITAL DE CIMIEZ
4, avenue Reine VICTORIA
06003 NICE CEDEX 1.**

Le cachet de la poste faisant foi, toutes les candidatures doivent être IMPERATIVEMENT envoyées par courrier postal,

**au plus tard le 25 NOVEMBRE 2011
(date de clôture des inscriptions).**

LE DIRECTEUR GENERAL



Emmanuel BOUVIER MULLER